

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Sion pose son millième banc public

Les bancs publics apportent de la qualité de vie et favorisent les échanges. La Ville de Sion dispose aujourd'hui d'un vaste réseau sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est de mettre à disposition des usagers un banc tous les 50 mètres en localité.

Avec son assise en chêne et ses montants en métal brossé, il est l'un des éléments phare des espaces urbains sédunois : le banc public prend ses aises à Sion. On le retrouve partout et le réseau ne cesse de s'étendre avec un objectif affirmé : installer un banc public tous les 50 mètres en localité. Une étape symbolique vient d'être franchie, avec la présentation du millième banc, à l'occasion de la journée annuelle d'études organisée à Sion par l'association Mobilité piétonne suisse. A l'issue de cette journée, ce banc a été installé à l'entrée Est de l'avenue du Midi.

« Nous voulions saisir cette occasion pour mettre en lumière notre politique de mobilité piétonne. En offrant des relais pour se reposer, les bancs publics favorisent les déplacements à pied et permettent par exemple aux personnes âgées ou malades de se promener en ville. Ils amènent de la qualité de vie et favorisent les rencontres. Et ils sont plébiscités par la population qui les réclame. Dès que nous en installons un, il est immédiatement utilisé », souligne Christian Bitschnau, vice-président de Sion.

Pour garantir durabilité, design, qualité, économie locale et maîtrise des coûts, la Ville de Sion a par ailleurs développé son propre modèle. Le chêne est certifié de provenance suisse, et le banc est réalisé par une entreprise d'Uvrier. Plusieurs modèles sont disponibles : banc à deux ou trois places, banquette, fauteuil, chaise longue.

Sion, le 26 juin 2026

Personnes de contact :

- Christian Bitschnau, vice-président en charge de l'urbanisme et de la mobilité
079 543 91 10 ; c.bitschnau@sion.ch
- Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
027 324 17 20 ; v.kempf@sion.ch